

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE EL CAP

L'utilisation des murs d'escalade est réservée aux personnes ayant acquitté un droit d'entrée selon les tarifs en vigueur.

Les usagers de la salle d'escalade EL CAP respecteront les consignes de sécurité concernant l'utilisation des murs d'escalade.

Les usagers déclarent :

- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile les couvrant pour la pratique de l'escalade.
- Ne présenter aucune contre-indication à la pratique de ce sport.

Ils devront être autonomes pour le maniement des cordes et connaître parfaitement le nœud d'encordement en huit et les manœuvres d'assurage (est appelé grimpeur autonome, tout grimpeur sachant mettre correctement son baudrier, faire un nœud d'encordement en huit et utiliser un descendeur pour assurer en moulinette) cf schémas ci-dessous.

Dans le cas contraire, il est impératif de prendre RDV pour un cours collectif ou particulier (voir tarifs).

Les enfants de moins de 12 ans seront obligatoirement accompagnés.

Pour les plus de 12 ans non accompagnés, une autorisation parentale devra être déposée à l'accueil, pour la pratique de l'escalade en salle.

En cas d'accident survenant pendant la pratique du sport j'autorise le personnel d'El Cap, à faire appel en priorité aux services d'urgence qui prendront toutes décisions d'actions de soins (traitement de première urgence, hospitalisation).

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En cas de non-respect du règlement intérieur, la direction pourra exclure les usagers contrevenants.

Vérifier avant chaque départ de voie que vous-même et votre partenaire soient bien en sécurité.

Ne pas oublier de réajuster votre harnais à chaque fois que vous regrimpez après une pause.

RÈGLES PARTICULIÈRES :

Murs nécessitant du matériel :

L'utilisation du huit "en mode rapide" est formellement interdite.

Les freins mécaniques utilisés seront le huit, le grigri ou la plaquette.

Le matériel utilisé devra être conforme aux normes en vigueur et exempt de tout défaut (usure, vétusté ...)

Lors de l'escalade en tête, le mousquetonnage de tous les points d'assurage est obligatoire.

Pour l'escalade en moulinette dans les dévers, la corde devra obligatoirement être passée dans les dégaines pour éviter les pendules.

Après utilisation, les cordes seront remises en place.

Seul l'utilisation de la magnésie en boule et liquide sont autorisées.

Dans les zones de blocs, la parade est fortement recommandée

La direction.